

Mélenchon et LFI condamnés en appel pour atteinte aux droits d'auteur de l'artiste Combo

Par Le Figaro avec AFP

Publié hier à 20:38, mis à jour il y a 1 heure

[Copier le lien](#)    



Jean-Luc Mélenchon et LFI devront payer solidairement 15.000 euros. *Paul DELORT / Le Figaro*

«La Marianne asiatique», une peinture murale représentant une Marianne au sein droit dénudé portant un drapeau tricolore, était au cœur du litige.

La France insoumise et son leader Jean-Luc Mélenchon ont été condamnés en appel à payer 40.000 euros pour avoir porté atteinte aux droits d'auteur du street-artiste Combo, a annoncé l'avocat de ce dernier samedi à l'AFP.

Dans le détail, Jean-Luc Mélenchon et LFI devront payer solidairement 15.000 euros au titre du «*préjudice moral*» subi par l'artiste et 5000 euros chacun «*en réparation de son préjudice patrimonial*», selon l'arrêt de la cour d'appel de Paris daté du 5 juillet, dont l'AFP a eu connaissance. À ces sommes s'ajoutent 15.000 euros de frais de justice.

La cour d'appel est ainsi revenue sur la décision du tribunal judiciaire de Paris qui avait, en 2021, débouté le street-artiste de ses demandes, le sommant de régler 5000 euros de frais de justice. Au cœur du litige: «*La Marianne asiatique*», une peinture murale représentant une Marianne au sein droit dénudé portant un drapeau tricolore, avec comme légende «*Nous voulons la justice*», réalisée par Combo début 2017 boulevard du Temple à Paris.

En juin 2020, l'artiste avait accusé Jean-Luc Mélenchon d'utiliser cette fresque sans permission dans des clips de campagne. Devant la cour d'appel, il réclamait au dirigeant politique et à son parti plus de 900.000 euros pour contrefaçon, atteinte à ses droits d'auteur et préjudice moral, selon l'arrêt. Combo «*se plaignait principalement de la récupération politique de son travail et d'une atteinte à sa réputation*», a précisé un communiqué de son avocat.

Sa «*victoire est historique car elle constitue la première jurisprudence rendue en France protégeant une œuvre de street art par le droit d'auteur*», s'est félicité Me Nicolas Le Pays du Teilleul, cité dans ce communiqué.

La rédaction vous conseille

- **[Après les émeutes, Jean-Luc Mélenchon contesté au sein de la Nupes](#)**
- **[Mort de Nahel: à gauche, Jean-Luc Mélenchon s'isole en relativisant les émeutes](#)**
- **[Découvrez la collection «Le meilleur du prix Goncourt»](#)**